



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

LA PROTECTION SOCIALE : PARTIR COUVERT ET SEREIN

**Conférence animée par
Le Cleiss
La CFE
Humanis**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

I. LA PROTECTION SOCIALE DES EXPATRIÉS DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SECURITE SOCIALE

Mme Farida SAIGH, Chargée d'études, Direction des Affaires juridiques
au Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité Sociale (Cleiss)

II. LA PROTECTION SOCIALE DES EXPATRIÉS AVEC LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (CFE)

Mme Sophie MATIAS, Responsable du développement,
Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

III. LA PROTECTION SOCIALE DES EXPATRIÉS AVEC HUMANIS

Mme Nawel SAIL, Chargée de clientèle, Direction des activités internationales et Outre-mer (Groupe Humanis)



I. LA PROTECTION SOCIALE DES EXPATRIÉS DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SECURITE SOCIALE

Mme Farida SAIGH

Direction des Affaires juridiques

au Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité Sociale (Cleiss)

- **Préambule**
- **Quels textes garantissent votre protection sociale ?**
- **Quels sont les objectifs de ces textes ?**
- **Que couvrent ces textes ?**
- **Quelles sont les personnes visées par ces textes ? (cas pratiques)**
- **Une alternative à l'expatriation : le détachement ?**
- **Conclusion**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

PRÉAMBULE : QU'EST-CE QUE L'EXPATRIATION ?

L'expatriation, au sens de la sécurité sociale, c'est une personne qui :

- exerce son activité à l'étranger
- n'est plus rattachée au régime de sécurité sociale français.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

PRÉAMBULE : QU'EST-CE QUE LE CLEISS ?

- Un **établissement public national** inscrit aux articles L 767-1 et R 761.1 du Code de la Sécurité Sociale
- Le guichet unique en France au service de la **mobilité internationale** et de la sécurité sociale
- Contribue à la **coordination** des systèmes nationaux de sécurité sociale pour les **personnes en mobilité internationale**.



LES TEXTES GARANTISSANT VOTRE PROTECTION SOCIALE

- **Les règlements européens N°883/2004 et N°987/2009 s'appliquent à 32 Etats**
(28 Etats membres de l'UE, 3 Etats membres de l'AELE - Islande, Liechtenstein, Norvège - la Suisse)
- **Les conventions bilatérales de sécurité sociale** conclus entre la France et les pays hors règlements européens : **38 accords bilatéraux.**
- **Les 3 décrets de coordination** entre les régimes de la métropole et ceux de : **la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie et Saint Pierre et Miquelon.**
- **Les futures conventions** : la Chine (accord signé, pas encore ratifié), l'Australie.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

QUELS SONT LES OBJECTIFS DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SÉCURITÉ SOCIALE ?

- **Garantir** des droits en matière de sécurité sociale aux personnes qui passent d'un pays à l'autre ;
- Permettre une **coordination** des différentes législations nationales, c'est-à-dire :
 - **éviter la perte des droits acquis,**
 - **ou permettre une continuité des droits en cours.**



QUE COUVRENT CES ACCORDS ?

- **Les règlements européens** et les 2 décrets de coordination avec **la Nouvelle-Calédonie** et la **Polynésie Française** visent toutes les branches de la sécurité sociale, soit :
 - la maladie/maternité/paternité,
 - l'invalidité,
 - la vieillesse et survivants,
 - les accidents du travail et maladies professionnelles,
 - les allocations de décès,
 - le chômage,
 - la préretraite,
 - les allocations familiales.
- En revanche, les **conventions bilatérales** et le décret de coordination avec **Saint Pierre et Miquelon** ne visent pas toutes les branches de la sécurité sociale, pour les connaître, se reporter à chaque accord.



PERSONNES VISÉES PAR LES RÈGLEMENTS EUROPEENS

- Les règlements européens s'appliquent sans condition de nationalité* aux :
 - travailleurs salariés
 - travailleurs non salariés
 - fonctionnaires
 - étudiants
 - inactifs
 - aux ayants droit.

** hormis pour les ressortissants d'Etats-tiers dans les relations avec le Danemark, le Royaume-Uni, et avec la Suisse.*



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

PERSONNES VISÉES PAR LES CONVENTIONS BILATERALES ET LES DECRETS DE COORDINATION

Sauf exceptions, **les conventions bilatérales et les décrets de coordination** s'appliquent aux **ressortissants de l'un des Etats ou territoires contractants** pour les :

- **travailleurs salariés**
- **travailleurs non salariés** (selon les conventions bilatérales),
- **fonctionnaires** (selon les conventions bilatérales),
- **ayants droit** (selon les conventions bilatérales).



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

CAS PRATIQUES

1^{er} cas : exemple de coordination en matière d'assurance maladie



Dans son nouvel Etat de résidence (Italie), grâce à la totalisation des périodes d'assurance accomplies en France, la personne munie de son formulaire E 104 délivrée par la caisse française, peut être prise en charge immédiatement par le régime local de sécurité sociale.



CAS PRATIQUES

2ème cas : exemple de coordination en matière d'assurance chômage



La personne **s'inscrit au Pôle emploi en France** et a droit aux prestations de chômage pendant 3 mois, servies par le régime belge.



UNE ALTERNATIVE À L'EXPATRIATION : LE DÉTACHEMENT

- La règle applicable pour **les travailleurs** dans les accords internationaux de sécurité sociale = **rattachement à la législation de l'État** sur le territoire duquel l'**activité est exercée**.
- **L'exception** à cette règle générale est le **détachement**.
- Durant sa période de détachement, **le travailleur continue de relever de la législation de son Etat d'envoi** (pays de l'employeur) et non pas de son pays de travail.
- **Le détachement est limité dans le temps** (durée variable selon les textes) et nécessite de remplir certaines conditions tenant à l'employeur et au travailleur.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

CONCLUSION : PRINCIPES MIS EN OEUVRE PAR LES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SÉCURITÉ SOCIALE

- **Les principes fondateurs** des accords internationaux de sécurité sociale qui permettent le passage d'une législation nationale à une autre sont :
 - **Égalité de traitement**
 - **Maintien des droits en cours d'acquisition**
 - **Maintien des droits acquis.**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Retrouvez des informations exhaustives sur notre site :

www.cleiss.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION !



CLEISS

CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

II. LA PROTECTION SOCIALE DES EXPATRIES AVEC LA CFE

Mme Sophie MATIAS

Responsable du développement,
Caisse des Français de l'étranger (CFE)

- **Que propose la CFE ?**
- **Quels coûts cela représente ?**
- **Quel est l'intérêt d'adhérer à la CFE ?**
- **Quels avantages ? Quelles limites ?**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

QUELLE PROTECTION SOCIALE POUR LES FRANÇAIS QUI S'EXPATRIENT ?

- **Hors conventions internationales, les droits à la sécurité sociale française cessent dès le départ à l'étranger**
- **Quatre possibilités de couverture sociale :**
 - ➔ **Statut de détaché du régime général (pays liés à la France par une convention)**
 - ➔ **Couverture locale**
 - ➔ **Couverture privée (au 1^{er} Euro)**
 - ➔ **Couverture CFE = Assurances volontaires**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

LA CFE, UN « ASSUREUR » PAS COMME LES AUTRES

- **Un organisme de Sécurité Sociale**, (livre 7 du code de la Sécurité Sociale)
- **Atypique et jeune** (création en 1978),
- **Proposant à tous les Français installés à l'étranger une protection sociale de base sous forme d'assurances volontaires exclusivement.**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

QUE PROPOSE LA CFE ?

Quelle que soit la situation de l'expatrié :

- travailleur non salarié
- personne sans activité professionnelle
- retraité
- étudiant.

Assurance de base Maladie-maternité de la CFE.



QUE PROPOSE LA CFE ?

➔ **POUR LES TRAVAILLEURS SALARIÉS (quelque soit la nationalité du contrat de travail) :**

- **Maladie-maternité-invalidité**
 - **Option Indemnités journalières-capital décès** (indemnisation dès le 31ème jour d'arrêt maladie consécutif ou indemnisation du congé maternité / versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès)
 - **Option Soins France de 3 à 6 mois** (extension de la couverture pour les séjours en France de l'assuré de plus de 3 mois consécutifs)
- **Accidents du travail/maladies professionnelles**
 - **option voyage d'expatriation** (extension de la couverture pour le trajet France – étranger à l'aller comme au retour)
- **Vieillesse pour le compte de la CNAVTS**



QUELLES SONT LES PERSONNES À CHARGE ?

- **Quelle que soit leur nationalité ou leur pays de résidence, on nomme ayant droit :**
 - **les enfants de moins de 20 ans** sous réserve qu'ils poursuivent leurs études
 - **le conjoint, concubin, ou pacsé** sous réserve qu'il ne dispose pas de ressources personnelles
- **A RETENIR : la cotisation CFE est une cotisation « famille » qui inclut donc la couverture des éventuels ayants droit.**



QUELS COÛTS ? (2018)

Pour l'assurance Maladie-maternité(-invalidité), il existe 3 catégories de cotisations en fonction de l'âge de l'adhérent et de ses ressources par rapport au plafond de la Sécurité sociale (39 732 €) :

- **étudiants et pvtistes** : cotisation forfaitaire
- **pensionnés** : cotisation prélevée sur pensions ou cotisation forfaitaire
- **catégorie aidée** : prise en charge d'une partie de la cotisation par l'Etat sous certaines conditions.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

NOUVEAUTÉ ÉTÉ 2017 : JEUNEXPAT SANTE

Couverture maladie maternité pour les moins de 30 ans, sans ayant droit

- **Prise en charge immédiate**
- **Tarif préférentiel, 49 euros par mois**
- **Option rapatriement possible**
- **Adhésion en ligne**
- **Couverture maladie maternité seule pour tous**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

NOUVEAUTÉ 2018 : FRANCEXPAT SANTE

- **Couverture pour les frais de santé en France uniquement**
- **Cotisation en fonction de l'âge et des personnes à couvrir**
- **Plus de notion de revenus, situation à l'étranger ou revenus du conjoint**
- **Pas de droit d'entrée**
- **Pas de carence pour les moins de 30 ans, 3 mois de carence entre 30 et 45 ans, 6 mois pour les plus de 45 ans.**
- **Possibilité de souscrire également les couvertures AT et vieillesse mais plus de couverture invalidité ou indemnités journalières**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

QUEL EST L'INTÉRÊT D'ADHÉRER SANS DÉLAI À LA CFE ?

- **Ouverture de droits immédiate si adhésion dans les 3 mois** qui suivent le départ de France (ou la date à laquelle le demandeur est en situation d'adhérer).
- **Coordination parfaite avec la Sécurité sociale française** au départ de France comme au retour en France.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

QUEL EST L'INTÉRÊT D'ADHÉRER SANS DÉLAI À LA CFE ?

On peut adhérer à la CFE à tout moment et sans limite d'âge, mais il pourra être appliqué :

- **Un droit d'entrée (pour les plus de 35 ans) sous forme de cotisations rétroactives** : deux ans maximum si adhésion plus de deux ans après la date à partir de laquelle le demandeur était en situation d'adhérer à la Caisse.
- **Un délai pour le droit au remboursement des prestations à l'assurance Maladie -maternité** :
 - **3 mois** pour les moins de 45 ans
 - **6 mois** pour les plus de 45 ans



QUEL INTÉRÊT DE GARDER LE LIEN AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

La coordination avec le Régime général de Sécurité sociale au départ comme au retour en France.

Grâce à cette coordination :

- **pas de rupture de droits** avec la Sécurité sociale française
- **maintien de droits de 3 mois au retour en France** donc réintégration aux régimes obligatoires français facilitée.

Exemple pour une grossesse :

- **débutée en France**, la CFE prendra en charge les frais médicaux liés à la grossesse pendant le séjour à l'étranger
- **débutée à l'étranger**, le Régime général prendra en charge les frais liés à la grossesse dès le retour en France



LES AVANTAGES ET LES LIMITES DE LA CFE

Les avantages :

- **pas de plafond** de remboursement
- **pas d'exclusion médicale**, pas de limite d'âge
- **prise en charge des soins dans le pays d'accueil**, dans les autres pays du monde et pendant les séjours en France (inférieurs à 3 mois)

Les limites :

- **tarif unique de remboursement sur la base française**, quel que soit le pays des soins.
- **la CFE ne couvre pas le rapatriement sanitaire**

C'est pourquoi il est conseillé de souscrire un contrat d'assurance complémentaire, notamment pour les pays à soins coûteux.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

LES PARTENARIATS

Pour proposer une protection complète et sur mesure aux expatriés, la CFE a développé ces dernières années de nombreux produits « clés en main » avec plusieurs assureurs complémentaires et mutuelles.

Avantages :

- un imprimé d'adhésion commun
- un interlocuteur unique
- un remboursement groupé des parts CFE et complémentaire.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

QUELQUES CHIFFRES (31/12/17)

109 674 adhérents dont 42
780 sous couvert d'une
entreprise

175 480 risques souscrits

204 298 personnes
couvertes



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

présence dans 208 pays

moyenne d'âge des
adhérents : 46 ans

5 094 entreprises
adhérentes



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

MERCI DE VOTRE ATTENTION !



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

III. LA PROTECTION SOCIALE DES EXPATRIES AVEC HUMANIS

LE GROUPE HUMANIS

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- A. Les régimes Arrco-Agirc
- B. La CRE et l'Ircafex

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ET PRÉVOYANCE



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

RAPPEL : LES LIMITES TERRITORIALES DES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE FRANÇAIS

Si vous êtes expatrié(e) à l'étranger, vous cessez de relever des régimes de protection sociale obligatoires en France.

Vous pouvez néanmoins continuer à bénéficier de vos régimes français en adhérant à des assurances volontaires.

Le groupe Humanis sera votre interlocuteur :

- pour maintenir votre présence au sein du système français de retraite complémentaire Arrco-Agirc
- pour vous offrir une couverture Santé / Prévoyance en complément de la CFE.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

LE GROUPE HUMANIS

Un groupe de protection sociale paritaire et mutualiste à but non lucratif :

- 700 000 entreprises adhérentes,
- près de 10 millions de personnes protégées.

Les activités principales sont :

- la retraite complémentaire Arrco-Agirc (CRE-Ircafex),
- l'assurance de personnes (salariés en France et expatriés),
- l'épargne.



LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE EN FRANCE

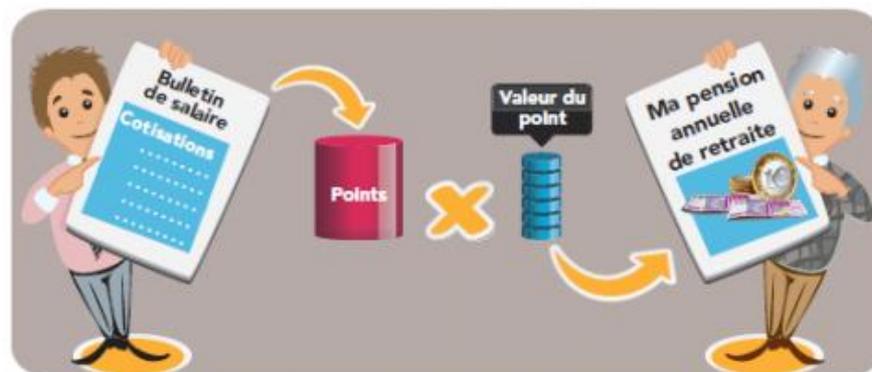
Un système :

- par répartition
- paritaire à but non lucratif
- par points

Valeur 2018 des points :

Point Agirc : 0,4352 euros

Point Arrco : 1,2513 euros





LA RETRAITE PAR RÉPARTITION

Régime de base

Régimes complémentaires

En France

Assurance
retraite

+

Arrco

+

Agirc

Hors de France

CFE
(mandat
Assurance
retraite)

+

CRE
(Arrco)

+

Ircafex
(Agirc)



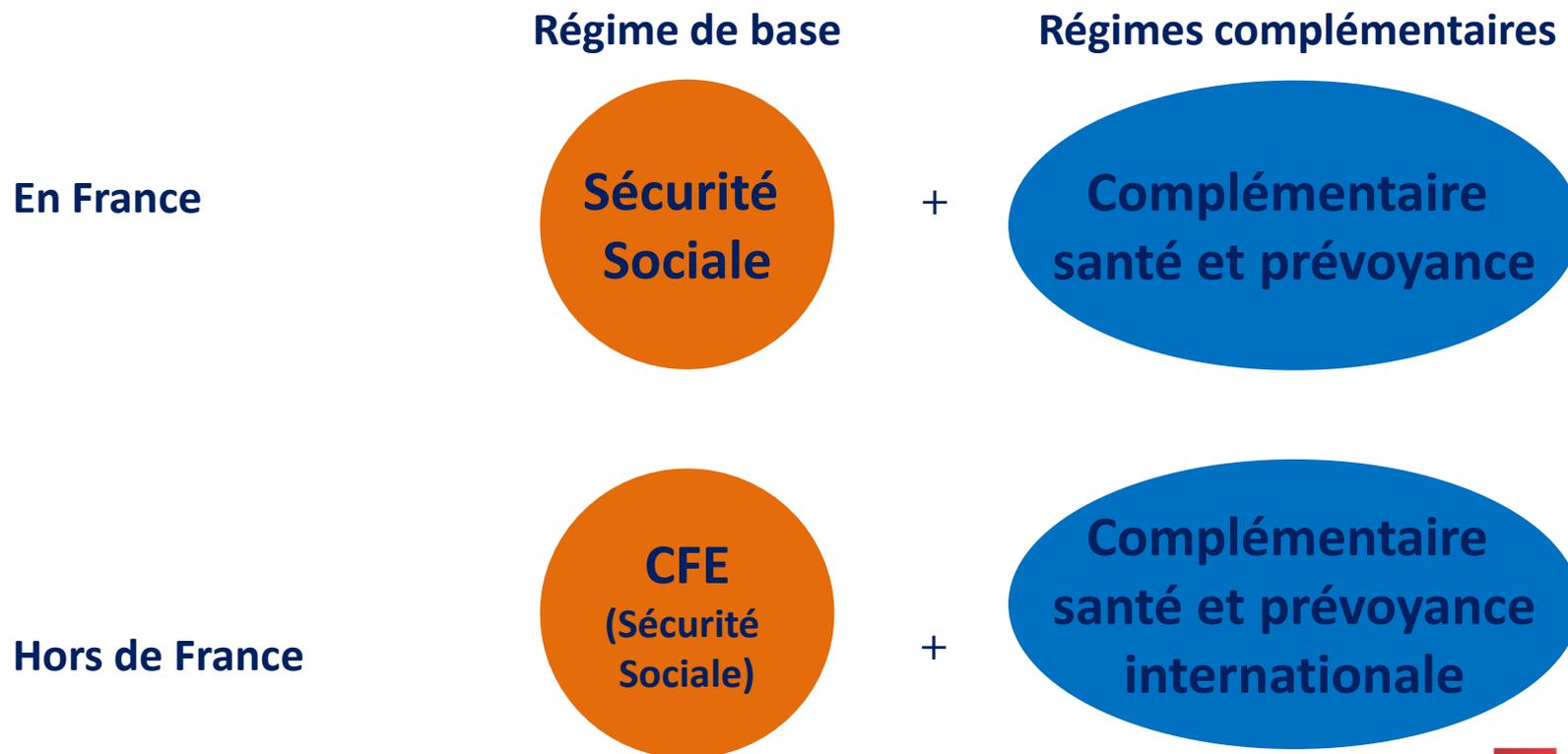
Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

L' assistance :

- **Evacuation / Rapatriement sanitaire**
- **Réseaux de soin**
- **Prise en charge**
- **Responsabilité civile**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

CAS CONCRET

SHANGAI UNITED FAMILY HOSPITAL (CHINE)

Hospitalisation chirurgicale suite à un accident de la circulation. Coût total : 45 107,59 €

- Remboursement CFE : 5 703,50 € soit 12,6 % du coût
- Remboursement Humanis : 39 404,09 € soit 87,4 % du coût
- Reste à charge de l'assuré : 0,00 €

→ Prise en charge hospitalière directe et rapatriement sanitaire en France après hospitalisation réalisés par Humanis et l'assistant du contrat



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

PRÉVOYANCE

- Risque Décès
- Incapacité temporaire/Invalidité permanente



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018
Cité Universitaire de Paris

MERCI DE VOTRE ATTENTION !





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris

